



**C'EST QUOI
ÊTRE COOPÉRATEUR
AU COL ?**

**LE COL EST UNE
COOPÉRATIVE HLM**

Salariés, utilisateurs, partenaires, collectivités :
tous les acteurs impliqués sont réunis
dans son sociétariat.

Chaque coopérateur dispose d'un droit de vote
égal lors de l'assemblée générale (AG).

1 PERSONNE = 1 VOIX



**LORSQUE TU SIGNES
TON BAIL ;**



**LORSQUE TU ACHÈTES
TON LOGEMENT ;**



**LORSQUE TU VALIDES
TA PÉRIODE D'ESSAI ;**



**LORSQUE TU DEVIENS
ADMINISTRATEUR :**

**TU PRENDS UNE ACTION,
UNE PART SOCIALE
DE 15,25€.**

BIENVENUE ! TU ES COOPÉRATEUR DU COL !

Tu peux faire entendre ta voix et t'impliquer davantage dans la vie du COL.

Tu participes pleinement aux décisions en votant lors de l'AG.

Tu peux contribuer à dynamiser le COL en cherchant des solutions qui répondent à tes besoins et à ceux de tes voisins.

Tu peux soutenir un projet commun : le logement social qui porte des valeurs et tu peux œuvrer collectivement à son développement comme à sa pérennité.

Tu peux accéder et participer aux différentes actions et aux avantages du Club des Coopérateurs.

Tu appartiens à un groupe, tu n'es pas seul ! C'est la grande famille du COL!

EN TANT QUE COOPÉRATEUR, TU PARTICIPE À LA VIE DE TA COOPÉRATIVE.

Tu es également le garant du principe coopératif et de la gestion démocratique de la structure.

Quand tu pars du COL, on te rend ta part sociale.